



## COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 29 AVRIL 2022 A 9H15

*Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
et de l’article 42 du règlement intérieur*

L’an deux mille vingt-deux, le 29 avril à 09h15, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 avril 2022, s’est réuni, en séance publique, dans la salle de réunion du TABLIER à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

### **Présents :**

Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

### **Absents ou excusés :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur CAPOËN Philippe, Madame FLEURY Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine.

### **Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BAIL Romain a donné pouvoir à Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance

Madame la Présidente constatant le quorum, la séance est ouverte.

L’ordre du jour est conforme à la convocation :

## **I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**

- Approbation du procès-verbal du 11 mars 2022
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Transferts de compétences
- Actualités

## **II. TRAVAUX DES COMMISSIONS**

### **ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES**

- Modification des trois régies de recettes - Avenants aux actes constitutifs
- Mise en place du télétravail au SDEC ÉNERGIE – Règlement de mise en œuvre
- Mise à jour du document unique

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

### **RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE**

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

### **TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D’ELECTRICITE**

- Programme d’effacement coordonné des réseaux – 3ème tranche 2022
- Programme de raccordement du réseau public d’électricité - 4ème tranche 2022

- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2022
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
- Groupements de commandes

#### **ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE**

- Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) – Tranches de travaux 2022

#### **MOBILITES BAS CARBONE**

- Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE)

Le Bureau Syndical prend acte des communications de la Présidente et approuve, sans observation, le procès-verbal de la séance du 11 mars dernier.

#### **2022-03/BS/DB-01**

##### **Modification au marché Réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** que la Présidente pourra – par courrier – décider de ne pas appliquer les pénalités prévues au marché ou de les appliquer partiellement si les circonstances l'exigent ;
- **DIT** que cette disposition s'applique pour toute la durée du marché (période de reconduction comprise et dès sa notification) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant

#### **2022-03/BS/DB-02**

##### **Transfert de la compétence Gaz par la commune de Seulline**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Gaz » visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Seulline ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### **2022-03/BS/DB-03**

##### **Avenants aux actes constitutifs des régies de recettes**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de modifier par avenant n°1 l'acte constitutif de la régie de recettes « remboursement de sinistres dans le cadre de l'exercice de la compétence Eclairage public et Signalisation Lumineuse », afin d'intégrer le changement de comptable public assignataire et d'être conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **DECIDE** de modifier par avenant n°1 l'acte constitutif de la régie de recettes « mobilité durable », afin d'être conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **DECIDE** de modifier par avenant n°2 l'acte constitutif de la régie de recettes « raccordement au réseau public d'électricité », afin d'intégrer le changement de comptable public assignataire et d'être conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer les actes constitutifs modifiés, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-03/BS/DB-04

### Mise en place du télétravail

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **INSTAURE** le télétravail au sein du SDEC ÉNERGIE à compter du 4 juillet 2022 ;
- **ADOpte** le règlement de télétravail proposé ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-03/BS/DB-05

### Mise à jour du Document d'Evaluation des Risques Professionnels

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-03/BS/DB-06

### Aides aux activités économiques et ouvrages communaux ou intercommunaux

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ENERGIE pour ces 5 projets proposés pour un montant de 103 597,52 € HT pour les extensions du réseau et de 12 000 € HT pour le renforcement du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 – Subventions Tiers - du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-03/BS/DB-07

### Aides aux extensions pour sites privés

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ENERGIE pour ces 23 projets proposés pour un montant respectivement de 154 848,22 € pour les extensions du réseau et de 17 639,16 € pour le renforcement du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 – Subventions Tiers - du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-03/BS/DB-08

### Soutiens financiers à la rénovation Energétique - SOLIHA - LISIEUX, BAYEUX ET LINGEVRES

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Lisieux ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 550 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Bayeux ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 450 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Lingèvres ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 20422 - Subventions versées à des tiers privés - compétence Solidarité - dans le cadre de la convention de partenariat en date du 8 février 2022 liant le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-03/BS/DB-09

### Programme d'effacement coordonné des réseaux - 3ème tranche 2022

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux d'effacement coordonné des réseaux du réseau public d'électricité proposée (7 projets, pour un montant de 735 044 € TTC) ;
- **DIT** que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au Budget Principal :
  - pour les travaux Electricité - 2315 ;
  - pour les travaux Eclairage Public - 2317 ;
  - pour les travaux Eclairage Public dans le cadre d'opérations sous mandat - 4581 ;
  - pour les travaux de Génie Civil - 2315 ;
  - pour les travaux de Génie Civil dans le cadre d'opérations sous mandat -4581 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-03/BS/DB-10

### Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 4ème tranche 2022

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la quatrième tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (51 projets pour un montant maximum de 1 026 256 € HT) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581922 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-03/BS/DB-11

### Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2022

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2022 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (12 projets pour un montant de 539 450 € HT) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-03/BS/DB-12

### Conventions de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés aux projets d'effacement coordonné des réseaux des communes de Caen et Villers-sur-Mer

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que le SDEC ENERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux des communes de Caen et Villers-sur-Mer ;
- **ADOpte** les conventions correspondantes ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 4581822 - Travaux sous mandat Eclairage 2022 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-03/BS/DB-13

### Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales pour les communes de Cesny-aux-Vignes, Eterville, Frénuville et Soumont-St-Quentin

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les cinq conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 200 447,47 € ;
- **DIT** que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-03/BS/DB-14

### Convention constitutive du groupement de commande SDEC ENERGIE / Enedis pour le traitement des poteaux béton déposés 2022

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTe** le groupement de commandes composé d'Enedis et du SDEC ENERGIE, pour le traitement des supports béton déposés par les deux maîtres d'ouvrages, en continuité du partenariat existant depuis 2002 ;
- **ADOpte** la convention de partenariat correspondante ;
- **DECIDE** de lancer la procédure de consultation ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-03/BS/DB-15

### Convention constitutive du groupement de commande TEN (TE61 - SDEM50 - SDE76 et SDEC ENERGIE) pour le marché amiante et HAP

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le groupement de commandes du TEN (Te61, SDEM50, SDE76 et SDEC ENERGIE) pour le marché amiante et H.A.P., avec pour coordonnateur de ce groupement le Te61 qui n'appliquera pas de frais de gestion ;
- **ADOPTE** la convention de partenariat correspondante ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## 2022-03/BS/DB-16

### Programme de travaux éclairage public - extension - renouvellement et efficacité énergétique - 3ème tranche

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2022 du programme de travaux d'extension, de renouvellement et d'efficacité énergétique éclairage public pour un montant de 1 135 493 € TTC ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal - Travaux sur réseaux mis-à-disposition ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Madame la Présidente lève la séance à 12h15.



La Présidente

Catherine GOURNEY-LECONTE

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service des assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.